



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations de Tarn-et-Garonne

MONTAUBAN, le

23/03/2016

Direction

Affaire suivie par : Christiane Miquel / Christian Mulato  
Tel. : 05 63 21 18 00  
Mél : ddcsp@tarn-et-garonne.gouv.fr  
Fax : 05 81 31 17 92  
Réf. : CM/FB N° 2016 00604

La directrice départementale de la cohésion  
sociale et de la protection des populations

à

Mesdames et Messieurs les présidentes et  
présidents d'association

Objet : Habilitation régionale aide alimentaire.

Réf. : Loi n° 2010-874 du 27/07/2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche –  
code rural et de la pêche maritime - code de l'action sociale et des familles - décret n° 2012-  
63 du 19/01/2012 - arrêtés ministériels du 08/08/2012 - arrêté régional 4-2016 du 18/03/2016

Au mois de novembre dernier je vous informais d'un appel à candidatures adressé aux  
personnes morales de droit privé souhaitant recevoir des contributions publiques destinées à la  
mise en œuvre de l'aide alimentaire.

Je vous informe que pour 2016 le même dispositif vient d'être lancé, vous trouverez à cet  
effet ci-joints :

- l'arrêté régional du 18/03/2016 relatif à un appel à candidatures pour les structures  
intéressées. Vous noterez que le dossier de candidature doit être transmis à la direction  
régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Languedoc-Roussillon – Midi-  
Pyrénées d'ici au 21 mai prochain ;
- l'arrêté ministériel du 08/08/2012 fixant le contenu du dossier ;
- la note de service du 11/04/2014 qui dispose du modèle de formulaire de demande.

Cet ensemble de documents vous permettra de présenter votre dossier de demande  
d'habilitation.

La directrice départementale de la cohésion sociale  
et de la protection des populations,

  
Véronique ORTET